

---

Adresse de la société populaire de Morlaix qui applaudit aux travaux de la Convention et annonce qu'elle a envoyé un cavalier armé et équipé à ses frais pour l'armée des Côtes de Brest, lors de la séance du 8 floréal an II (27 avril 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire de Morlaix qui applaudit aux travaux de la Convention et annonce qu'elle a envoyé un cavalier armé et équipé à ses frais pour l'armée des Côtes de Brest, lors de la séance du 8 floréal an II (27 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) pp. 412-413;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1971\\_num\\_89\\_1\\_28454\\_t1\\_0412\\_0000\\_15](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_28454_t1_0412_0000_15)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

vous avez été tant calomniés, en déclarant enfin que la vertu et la justice étaient à l'ordre du jour. Oui, Citoyens législateurs, c'est là un coup de foudre contre tous les charlatans en patriotisme, et une existence certaine assurée à tous les vrais patriotes. Sans la vertu de la justice le cours de notre révolution ne saurait être qu'un chaos monstrueux de malheurs et de vicissitudes dont la fin ne serait infailliblement qu'un retour sinistre à la liberté que nous chérissons. Vous venez donc, Citoyens législateurs, de doublement bien mériter de la patrie, en mettant la vertu et la justice à l'ordre du jour.

Nous en serons, Citoyens législateurs, les modèles et les plus fermes appuis. Nous jurons de nous rallier toujours autour de la représentation nationale et de sacrifier nos vies et nos fortunes à la conquête de notre liberté, et ne les quittez que lorsque vous le croirez pouvoir.

Quoique peu fortunés, nous avons cependant constamment aidé la chose publique et nous faisons verser dans la caisse du district la somme de 170 l. 4 s. restant d'une collecte faite par le paiement de la façon de bas fabriqués dans la commune pour les défenseurs de la patrie.»

J. VIVAU (*présid.*), GALLÈS (*secrét.*),  
DUPRAT (*secrét.*).

## 12

**La société populaire de Lorgues, département du Var, applaudit à la punition des traîtres, et proteste de son entier dévouement à la cause de la liberté. Elle a fait une collecte de 65 paires de souliers pour les défenseurs de la patrie; elle a armé et équipé un cavalier; et la commune où elle se trouve située, a envoyé au district 14 cloches et 47 marcs d'argenterie, provenant de son église (1).**

[*Lorgues, 24 germ. II*] (2).

« Citoyens législateurs,

En déjouant la plus infâme conspiration qui se fût encore tramée contre la liberté du peuple français, vous avez acquis des nouveaux droits à ses bénédictions et à sa reconnaissance.

Nous venons vous féliciter sur cet éclatant triomphe; nous venons vous assurer de notre entier dévouement à la cause sublime dont vous montrez les plus intrépides défenseurs.

Des scélérats s'étaient enveloppés du voile du patriotisme pour favoriser les projets des tyrans, vous les avez découverts et le glaive de la loi les a frappés. Que tous ceux qui auront trempé dans cette trame horrible soient terrassés comme eux. Il faut qu'une justice prompte et sévère nous délivre de tous ces ennemis du genre humain.

Comptez sur l'énergie d'un peuple qui connaît ses forces, comptez sur le serment qu'il a fait de vivre libre ou de mourir. Il saura tou-

(1) P.V., XXXVI, 1959. B<sup>in</sup>, 13 flor. et 13 flor. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(2) C 301, pl. 1080, p. 12.

jours s'élever à la hauteur des circonstances et il vous prouvera qu'il est digne du bonheur que vous lui avez procuré par vos pénibles et glorieux travaux.

Nous vous apprenons, Citoyens, que notre Société a fait, des produits d'une collecte, 65 paires de souliers destinés pour les braves volontaires qui combattent aux frontières, et qu'elle a monté et équipé un cavalier qui est parti il y a quelques jours pour l'armée d'Italie.

Notre commune a envoyé au district 14 cloches et 47 marcs d'argenterie d'église.»

MOURRE (*présid.*), VENTRÉ (*secrét.*),  
OLIVIER (*secrét.*).

## 13

**La société populaire du canton de la Régénération, département de la Charente-Inférieure, prévient qu'elle fait partir pour l'armée un cavalier équipé à ses frais (1).**

[*La Régénération, 15 germ. II*] (2).

« Citoyen président,

La Société populaire du canton de la Régénération a équipé un cavalier nommé Durand et âgé de 27 ans. Ce bon sans-culottes, plein d'ardeur, a reçu l'ordre par le commissaire des guerres résidant à Rochefort, de se rendre à la Rochelle pour y joindre l'escadron de cavalerie commandé par le citoyen Pelletreau. Il a juré de vaincre ou mourir et il tiendra son serment. S. et F.»

HARAN (*présid.*)

## 14

**La société populaire de Morlaix applaudit aux décrets vigoureux que la Convention nationale a rendus: elle envoie à l'armée des Côtes de Brest, un cavalier équipé à ses frais, et elle a fait tomber son choix sur un mulâtre, pour rendre un nouvel hommage au décret concernant les hommes de couleur (3).**

[*Morlaix, 11 germ. II*] (4).

« Citoyens représentans,

Vous mettez en vigueur les principes qui peuvent et qui doivent attacher à notre constitution tous les êtres que n'a pas corrompus la royauté, que n'a pas abâtardis l'habitude de l'esclavage, que n'a pas égarés le fanatisme; vos décrets prévoyans et sages prescrivent les mesures qui peuvent sauver la patrie; nous recevons les premières avec admiration et reconnaissance, notre devoir est de concourir autant qu'il est en nous à l'exécution des seconds; les

(1) P.V., XXXVI, 160. B<sup>in</sup>, 13 flor. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>). Soubise, Charente-Maritime.

(2) C 303, pl. 1106, p. 18.

(3) P.V., XXXVI, 160. B<sup>in</sup>, 14 flor. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>); M.U., XXXIX, 263; J. Univ., n<sup>o</sup> 1624.

(4) C 303, pl. 1106, p. 16.

tyrans coalisés se sont targués de la supériorité sur nous par une cavalerie plus nombreuse, cette connoissance a suffi pour voir s'offrir, au nom de toutes les Sociétés populaires, des hommes armés et montés, dont le courage ne peut être équivoque. Nous en faisons partir un pour l'armée des Côtes de Brest, et le choix que nous en avons fait devient en même temps un hommage de notre part au décret philosophique par lequel vous avez rendu la liberté à des hommes qui la perdaient par l'aristocratie cutanée. Pierre Bian, notre cavalier est mulâtre; il a juré dans nos mains de battre ses satellites, d'en disposer avec l'enthousiasme de la reconnaissance que lui inspire le grand bienfait que vous avez versé sur ses semblables et sur lui.»

JOUESTARD (*présid.*), GRANDPRÉ (*secrét.*),  
MARTIN, BOUTET (*vice-présid.*).

## 15

**Les habitans de la commune de Langon annoncent que leurs temples sont dédiés à la Raison; que l'argenterie, le cuivre et les cloches des églises sont envoyés au district, où ils ont aussi déposé, en don patriotique, 100 liv. 10 sous en assignats, 62 chemises et 3 paires de bas.**

La Convention nationale décide la mention honorable de ces dons et effets, et l'insertion au bulletin (1).

[Langon, 1<sup>er</sup> germ. II] (2).

« Citoyen président,

Nous étions d'abord embarrassés sur la manière d'écrire à la Convention nationale, mais nous nous sommes dit : Si le président n'était pas un vrai républicain sans doute qu'il ne présiderait pas en ce moment ici, adressons-nous à lui. Nous nous y adressons donc avec toute la confiance possible, pour te prier de dire à la Convention au nom de notre commune que quoique nous ne lui ayons encore rien dit auparavant comme depuis la sublime constitution qu'elle nous a donnée et que nous avons acceptée avec transports, nous ne sommes pas pour cela indifférents sur ce qui se passe, car nous ne la félicitons pas moins de ses glorieux travaux qui nous pénètrent d'admiration et de reconnaissance, mais notre genre est plutôt d'agir que d'écrire. En effet nous pouvons dire que nous avons toujours fait exécuter les lois dans cette commune, que nous avons 8 citoyens aux frontières qui s'enrolèrent volontairement il y a plus de 2 ans, que depuis plus d'un an que dure la cruelle guerre civile, dite de la Vendée (quoiqu'elle n'y ait pourtant pas pris naissance) nous nous sommes continuellement battus contre les brigands, que 16 jours après la prise de Fontenay-le-Peuple (3) (prise qui nous surprit étrangement et dont nous désirerions connaître les vrais auteurs pour en rendre compte), une troupe de ces scélérats

vint nous attaquer, et après nous être battus 2 jours conjointement avec les communes qui nous avoisinent, nos armées étant alors repliées et toutes ces communes étant à découvert, nous tuâmes un des leurs et leur fimes 3 prisonniers le premier jour, mais le lendemain étant revenus en plus grand nombre et ne sachant pas de nous battre en règle, ils nous firent 8 prisonniers sans cependant envahir notre territoire, que même dans ce temps là il n'y avait que quelques communes de ce district dans la partie des bois qui étaient envahies, mais qui furent bientôt évacuées, et qu'auparavant cette malheureuse prise tout le district était intact, comme il l'est encore aujourd'hui, que nous nous sommes battus aux 3 affaires de Luçon, et que la cavalerie du marais dont nous faisons partie n'a pas peu contribué aux 2 dernières victoires qui y ont été remportées, de l'aveu même des brigands qui, après leur déroute disaient qu'ils n'avaient jamais été poursuivis de cette manière, selon le rapport de plusieurs prisonniers qui étaient alors dans leurs fers et qui ont depuis été délivrés par l'armée de Mayence. Les nôtres sont bien revenus mais l'un d'eux est estropié pour le reste de ses jours; que depuis nous nous sommes levés en masse et nos citoyens de la 1<sup>re</sup> réquisition marchent au nombre de 98, sans compter 4 autres qui n'en sont pas mais qui marchent également avec eux, ce qui ne nous empêche point de porter le restant de nos forces dans les postes faibles que l'on nous indique, et depuis peu il nous a même été fait un nouveau prisonnier que l'on nous assure avoir été coupé en morceaux, que nous nous démunissons de nos subsistances et que nous préférons à nous en priver plutôt que d'en laisser manquer nos armées et la marine; qu'enfin nous avons satisfait à toutes les réquisitions et si nous n'avons pas fait plus c'est qu'il ne nous a pas été possible; que si nous entrons dans ces détails ce n'est pas pour nous faire un mérite particulier, mais pour dire les choses telles qu'elles sont. Nous n'avons fait que notre devoir et nous le ferons toujours parce que la révolution nous plait, aussi nous n'avons laissé échapper aucune occasion de nous réjouir lorsqu'il y a eu lieu et cela nous a dédommagés de tout.

La Convention nationale ne nous croira peut-être pas facilement parce que nous sommes dans la Vendée et qu'il paraît que toute la Vendée est en mauvaise réputation mais la Convention est juste et juge, et elle prévoit à tout. Si elle doute, elle saura se faire rendre un fidèle compte par les vrais montagnards Laignelot et Lequinio qui sont venus dans ce district et qui le connaissent maintenant au moyen de quoi nous ne craignons rien de sa part ni de l'armée révolutionnaire quoiqu'on en dise. Nous te prions donc, Citoyen, de lui faire connaître nos sentimens et de lui assurer sans craindre de se compromettre que nous sommes patriotes dans la Vendée, qu'il en existe d'autres dans la partie du midi que nous habitons (partie précieuse à tous égards pour la République) et que nous étions rassemblés hier plusieurs milliers à Fontenay-le-Peuple pour célébrer la fête civique qui y eut lieu à l'occasion de la liberté rendue aux hommes de couleur. Dis à la Convention que nous l'invitons sincèrement

(1) P.V. XXXVI, 160. B<sup>m</sup>, 13 flor. (2<sup>e</sup> suppl<sup>l</sup>). Langon, Vendée.

(2) C 301, pl. 1080, p. 13.

(3) Fontenay-le-Comte.